



Vol chaussures de marque au camping

Par **TYSON69**, le **27/08/2016** à **22:56**

Bonjour, rnje me suis fait voler des chaussures de marques de 150 € en solde. rnje me trouvais au camping et toutes les paires de chaussures étaient sur la terrasse au fond dans un coin. rnEn revenant de la plage j'ai remarqué que mes chaussures ne s y trouvaient plus. rnQuel recours puis je avoir ? je souhaite un dédommagement ou le remboursement intégral que dois je faire ? rnJe vous remercie de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **27/08/2016** à **22:58**

Bonjour, rnDisposez vous d'une preuve d'achat ? rnAvez vous déposé plainte ? rnSi vol, certaines cartes bancaires garantissent pendant un court délai, à art cela, il faudrait retrouver le voleur et qu'il ait les moyens de vous payer, mais là ! C'est une autre histoire...

Par **jos38**, le **28/08/2016** à **09:46**

bonjour. de plus, le règlement du camping doit certainement préciser qu'il n'est pas responsable des vols , surtout s'ils ont lieu à l'extérieur du bungalow

Par **BrunoDeprais**, le **28/08/2016** à **11:52**

BonjourrnLe seul recours si on veut bien vous écouter, c'est de déposer une plainte pour

vol.
Le camping n'est quand même pas responsable de vos affaires.
Il ne faut quand même pas exagérer.